



La secu refuse de rembourser la sté d'ambulance pour malade 100%

Par **ascothermes**, le **06/10/2008** à **11:34**

Bonjour

Ma mère a été emportée en 3 mois par un cancer le 24 janvier dernier. Les urgences l'ont envoyée dans un hopital de leur choix dans un autre département. Prise en charge à 100 %, les séances de chimio et de radiothérapie ont été immédiatement mises en place.

La sécu a remboursé les petits transport en ambulance, mais l'ambulancier vient de m'informer que le recours amiable est refusé par la sécu (Haut de Seine).

Nous avons transmis à de nombreuses reprises le dossier complet de maman, contenant copie du 100 %, nécessité des soins et transports couchée par l'hopital, et la nécessite d'un rapprochement familial dans sa résidence secondaire.

En résumé, maman était assurée dans les haut de seine, résidait pendant sa maladie dans le 28, était traitée dans le 72. Quelques remboursements effectués par la CPAM 92, mais restent 2000 E que nous demande l'ambulancier.

Que pouvons-nous faire, comment auprès de qui pour obtenir les remboursement ? comment faire patienter la société d'ambulance ?

Merci pour votre aide

Bien cordialement